



## **THEME « LA DEONTOLOGIE DU MEDiateUR »**

**Mr Le Bâtonnier Gilles-Robert LOPEZ**

Mercredi 11 mars 2009

### **Introduction**

Le médiateur accepte de se soumettre à des règles reproduites par « Le Code de conduite européen pour les médiateurs »

Code adopté par la Fédération Nationale des Centres de Médiation, qui peut-être complété par des dispositions particulières et complémentaires.

### **I - Le statut du médiateur**

- Formation et compétence du médiateur
- Indépendance et neutralité du médiateur
- Impartialité
- Loyauté
- Publicité

### **II - La procédure de médiation**

- Saisine du médiateur (médiation conventionnelle ou judiciaire)
- Domaine d'intervention (Médiation et Ordre Public)
- Equité de la procédure
- Rémunération
- Confidentialité

### **III - Le Médiateur et les parties**

- Information des parties
- Constatation de la libre participation des parties au processus de médiation
- Mise en place des conditions d'un libre échange des parties
- Facilitation d'une solution mettant un terme au différend

### **Conclusions**

Contrôle et sanction